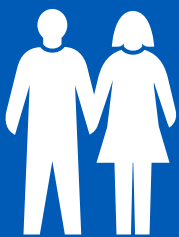


Annexe E

GROUPE EDF

Table de concordance
— Rapport financier annuel





Le Rapport financier annuel de l'exercice 2009, établi en application des articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement

général de l'Autorité des marchés financiers, est constitué des sections du Document de Référence identifiées dans le tableau ci-dessous :

	Sections du Document de Référence
Comptes annuels d'EDF SA	Annexe D
Comptes consolidés du groupe EDF	Section 20.1
	Chapitre 9 (activité du Groupe)
	Chapitre 4 (risques)
	Section 21.1.5 (autorisations financières)
Rapport de gestion	Chapitres 18 et 21 (informations relatives à la structure et à la composition du capital, à l'exercice des droits de vote, à la désignation des administrateurs)
	Chapitre 16 (pouvoirs du conseil d'administration)
	Chapitre 15 (indemnités pour les administrateurs)
	Section 21.1.2 (programme de rachat d'actions)
Attestation du responsable du Rapport financier annuel	Section 1.2
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels d'EDF SA	Annexe D
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés du groupe EDF	Section 20.2

